

# Vivaces : fraises, petits fruits, plantes aromatiques, tisanes et confitures

## Contrat d'engagement mutuel des livraisons 2023



Contrat entre l'adhérent-e de l'AMAPétillante et la productrice dénommée ci-dessous :

L'adhérent-e / Co-panier*	La productrice
Nom :	<b>Vivaces</b>
Prénom :	<b>Choplain Nelly</b>
Mail :	Le clos du Ram
Mail :	72290 Ballon St Mars
Téléphone :	07 50 49 41 49
Date :	<a href="mailto:sauvagecultivee@gmail.com">sauvagecultivee@gmail.com</a>
Signature de l'adhérent-e :	Signature de la productrice :
/	
Signature du co-panier :	

\* Co-panier : 2 voisins, 2 familles, 2 connaissances... peuvent se partager un abonnement en faisant « co-panier ». A eux d'inventer la vie qui va avec pour se partager le contenu du panier.

Pour VIVACES, la référente de l'AMAP est Delphine Rooy – 06 95 64 42 18 - delphine.rooy@free.fr

### Engagement de l'adhérent-e

L'adhérent s'engage en son nom à :

- Verser une cotisation de 10€ à l'AMAPétillante et à régler d'avance l'achat de fruits correspondant à une part de la production du producteur sur la durée du contrat.
- Récupérer (ou faire récupérer) son panier chaque jour, heure et lieu prévu au calendrier . En cas de vacances non incluses au contrat, s'organiser pour qu'une autre personne puisse profiter du panier (promotion de l'AMAP) . En cas de non retrait, aucun remboursement ne sera effectué et les paniers non récupérés seront partagés par / entre les permanents de distribution.
- Tenir une permanence de distribution, dans un esprit de coopération, au moins 1 fois par saison.
- Participer dans la mesure de ses possibilités au fonctionnement et à l'animation de l'AMAP (accueil et visite de ferme, animations diverses, engagement actif dans l'association, débats, stands sur des foires...).
- Reconnaître les aléas de la production (intempéries, ravageurs, ...) et, en tant que consommateur, accepter les risques liés à ces aléas.
- Respecter la charte des AMAP

### Engagement de la productrice

La productrice s'engage à :

- Approvisionner les amapiens en fruits, en quantité et qualité suffisantes, et à mener son exploitation dans un esprit de respect de la nature et de l'environnement.
- Être présente 2 fois sur l'année aux moments des distributions et à informer les adhérent-e-s sur ses savoir-faire, pratiques, contraintes économiques, écologiques, sociales, en référence à la charte de l'Agriculture Paysanne et au Cahier des Charges de l'Agriculture Biologique.

### Engagements de l'AMAP

L'AMAPétillante s'engage – au travers de son référent producteur à :

- Respecter la charte des AMAP
- Gérer le lieu de rencontre – distribution entre le producteur et les consommateurs et les livraisons.
- Nommer un responsable de distribution pour chaque distribution (calendrier).
- Organiser d'éventuels ateliers pédagogiques en soutien aux producteurs
- Organiser un bilan de saison (fonctionnement, satisfactions, agriculture paysanne, biologique) à l'occasion de l'AG ordinaire
- Assurer la solidarité producteurs – consommateurs afin de faire vivre le lien entre les adhérents et leurs producteurs
- Constituer un Conseil d'Administration pour l'animation, la relation aux producteurs (référents producteurs), la trésorerie, le secrétariat général

### Livraisons

La livraison se fera les mardis aux lieux et horaires suivants :

- **Bas Palluau** : 16h – 17h
- **Centre ville (maison des citoyens)** : 18h – 19h

## Que voulez-vous mettre dans votre panier ?

L'engagement se fait sur la période du 20 juin au 17 octobre, à raison d'une livraison par semaine.

Vous pouvez choisir entre ces quatre options, à varier de semaine en semaine :

- A - 1 barquette de fraises (300g) – **4€**
- B - 2 barquettes de fraises (2 x 300g) – **8€**
- C - 1 barquette de fraises (300g) + 1 barquette de petits fruits (150g) : framboises, cassis ou groseilles, selon la saison – **7€**
- D - 2 barquettes de fraises (2 x 300g) + 1 barquette de petits fruits (150g) - framboises, cassis ou groseilles, selon la saison – **11€**

**Tisanes et confitures** sont également disponibles chaque semaine, merci de noter le nombre éventuel souhaité dans le tableau ainsi que d'y entourer votre choix de panier.

Dans le cas où vous seriez absent-e, vous pouvez choisir de ne pas commander **pour 2 semaines** dans la saison (en laissant la ou les cases du tableau correspondante.s vide.s) mais vous pouvez également permettre à un-e ami-e de récupérer votre panier et d'en profiter, afin de continuer à supporter vos producteurs.

	Juin		Juillet				Août				
	20	27	4	11	18	25	1	8	15	22	29
Fruits	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D
Confitures											
Tisanes											

	Septembre				Octobre		
	5	12	19	26	3	10	17
Fruits	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D
Confitures							
Tisanes							

Lieu de livraison :

- Bas Palluau
- Centre ville

Pour calculer le tarif de votre abonnement :

- Panier A      4 € x .... = ..... €
- Panier B      8 € x .... = ..... €
- Panier C      7 € x .... = ..... €
- Panier D      11 € x .... = ..... €
- Confitures 5,50 € x .... = ..... €
- Tisanes      6,50 € x .... = ..... €

Total = ..... €

**Merci de confier ce contrat complété et signé en deux exemplaires, accompagné du règlement par chèque.s à l'ordre de Nelly Choplain, à Delphine Rooy, 17 rue du Tertre St Pierre, 72000 Le Mans.**

Il est possible de régler en deux chèques séparés mais fournis au retour du contrat, l'un encaissé directement et l'autre à une date ultérieure, au maximum début septembre (merci de préciser cette date par écrit si vous souhaitez qu'elle soit spécifique).

**Une copie du contrat signée par la productrice vous sera rendue.**